N° 16 — 17e Année

REDACTION : ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon). TOURCOING, rue Verte, 53

Siège administratif : Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS : Roubaix-Tourcoing : Trois mois : 4 fr. 50. — Un an : 18 fr. Nord et départements limitrophes : Trois mois : 5 francs. — Un an : 20 francs.

CINQ CENTIMES LE NUMÉRO

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

Lundi 16 Janvier 1905

PRIX DES ANNONCES :
ANNONCES . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. » —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal ; à Paris, dans nos bureaux, 30, rue Taitbout.

TÉLÉPHONE

PRENONS GARDE !

L'heure est critique pour les destinées de la démocratie. La majorité républicaine, depuis trois ans immuable malgré de perfides défections, chancelle au moment où le travail législatif sollicite un surcroît de cohésion. Elle aurait pu déjà certainement mener à bien le plupart des réformes promises par les programmes électoraux : elle en a étudié beaucoup, elle en a réalisé très peu. Par une condescendance qui frise le jobarderie, elle s'est prêtée à toutes les manœuvres d'obstruction d'une minorité sans scrupules où se liguaient ambitions et rancunes, pour entraver les travaux utiles du Parlement.

Que la responsabilité ministérielle demeure constamment sous le contrôle vigilant des représentants du peuple, c'est une des conditions essentielles du régime démocratique. Oserait-on prétendre cependant que les mêmes sujets doivent être vingt fois remués à la tribune et que les actes des fonctionnaires de second ordre les plus éloignés du pouvoir central servent de prétextes, comme nous le voyons souvent, à des interpellations tapageuses qui énervent l'action gouvernementale et absorbent en discussions stériles les séances de la Chambre ? La République a d'autres besoins et d'autres devoirs.

La filière déjà trop longue imposée par la Constitution à l'élaboration des lois est devenue interminable et la majorité donne à distance l'illusion d'une cohorte mal disciplinée et incohérente.

Il est temps de renoncer à ces errements dangereux, si on ne veut voir se terminer dans le chaos une législature qui inspirait de bien beaux espoirs. L'heure des élections générales approche à grands pas. Pour le salut de la République, pour l'avenir de la démocratie, les députés ne doivent pas comparaître devant le suffrage universel les mains vides de réformes.

Les espérances, que la Chambre actuelle avait semées dans le peuple, ne sauraient même pas se contenter de satisfactions partielles. Que la majorité se ressaisisse donc et la fin de la législature, sous une direction gouvernementale énergique, peut être encore une des plus fécondes qu'ait enregistrées la troisième République. Un effort d'union, une volonté d'indifférence vis-à-vis des criailleries réactionnaires, feront aboutir les problèmes qui passionnent le pays. Nous ne parlons pas seulement des trois projets importants que la Chambre a mis à son ordre du jour : impôt sur le revenu, séparation de l'Eglise et de l'Etat, retraites ouvrières. Nous oserions presque les qualifier de secondaires au regard de la loi militaire qui est assurément celle que la majorité de la nation attend avec le plus d'impatience.

L'aurons-nous bientôt ? Les milieux parlementaires affectent sur son sort un optimisme que nous sommes loin de partager.

La loi sur le service de deux ans revient devant le Sénat avec les modifications qu'y a introduites la Chambre. La Commission de l'armée les repousse à l'aide d'arguments qui ne semblent pas dénués de valeur, de sorte que le Sénat maintiendra probablement le texte primitif que la Chambre devra examiner à nouveau. Si elle s'obstine à vouloir imposer ses volontés, on atteindra, de mois en mois, le terme de la législature, sans que la loi, acceptée en principe par tous les républicains, soit votée. On aura beau plaider, pour expliquer cet échec, la nécessité de garder intactes les prérogatives mal définies de la Chambre du suffrage universel sur la Chambre du suffrage restreint, ce sont là discussions de théoriciens dont la majeure partie du pays ne se soucie guère. Les résultats tangibles et pratiques seuls l'intéressent. On lui a promis l'égalité du service militaire, qu'on la lui donne, même au prix de l'amour-propre d'une assemblée trop susceptible.

Sur quoi reposent en somme les divergences qui séparent la Chambre et le Sénat ? Sur quelques articles qui ne changeraient rien au sens général de la loi. Le plus sérieux concerne les périodes d'exercices des réservistes et des territoriaux. La Chambre a réduit à quinze jours l'appel de la réserve et supprimé celui de la territoriale. Le Sénat, dans sa première délibération, avait maintenu les vingt-huit jours et les treize jours, et la Commission de l'armée dans son nouveau rapport prétend non sans apparence de raison, qu'il serait souverainement imprudent, au moment où l'on réduit le service actif de restreindre la durée de l'instruction ultérieure des soldats que la mobilisation appellerait sous les armes dès les premiers jours de la guerre.

Les autres points de contestation se rapportent à la durée des congés annuels, aux engagements des élèves des grandes écoles, aux emplois civils des sous-officiers.

Mais à l'abri de ces questions précises qui limitent la besogne du Sénat, voici que surgissent une quantité d'amendements, dont les allures bien intentionnées dissimulent autant de pièges où la discussion risque de s'égarer et où la loi peut se disloquer tout entière.

Si le Sénat, résolument, inspiré par la clairvoyance républicaine dont il est coutumier, ne déblaye pas le terrain de toutes les embûches qu'insidieusement la réaction y dresse, si la Chambre ne suit pas cet exemple viril et ne vote pas intégralement le texte qui lui sera retourné, quel qu'il soit, le projet de loi deviendra caduc avec la fin de la session. Et les réactionnaires triompheront doublement, puisqu'ils auront perpétué le régime de faveur dont profite leur clientèle et fourni à l'opposition cette arme dangereuse de pouvoir crier à l'impuissance de la République.

Alors, en vérité, la satisfaction platonique d'avoir maintenu la suprématie de la Chambre ne suffira pas pour excuser aux yeux du peuple l'irritante faillite de ses espoirs.

Que les républicains y prennent garde : ils ne sortiront définitivement vainqueurs du furieux assaut que les réactionnaires mèneront contre eux aux élections prochaines que si les étapes parcourues sur le chemin du progrès permettent d'entrevoir, dans les lointains accessibles, l'aube de solidarité et de justice vers laquelle le peuple marchera, comme jadis vers la légendaire étoile, plein d'enthousiasme et de foi.

PAUL ASSOIGNION.

La Politique

On assure que la crise ministérielle est virtuellement ouverte, et que, demain mardi, M. Combes remettra à M. Loubet la démission du Cabinet.

Cette nouvelle est probablement vraie. Au point où en sont venues les choses, il paraît impossible que le Parlement, rongé par l'intrigue affaibli par l'obstruction, puisse accomplir la tâche qu'attend de lui le pays si la retraite de M. Combes ne vient pas débarrasser le tapis d'un certain nombre de questions irritantes, — à commencer par celle de la délation, — grâce auxquelles l'opposition peut aisément poursuivre sa campagne. Le président du Conseil, à qui la cause démocratique doit déjà tant, rendrait ainsi un nouveau service à la République et briserait les dents du serpent réactionnaire.

La route serait aisée pour son successeur. Si les nationalistes cherchaient à perpétuer l'agitation des fiches, ce dernier n'aurait qu'à leur signifier que l'incident est clos dans un sens comme dans l'autre, et qu'il n'y a pas à revenir sur cette affaire. Quant à son programme politique, le ministère de demain n'a pas à s'en préoccuper, puisqu'il lui a été indiqué d'avance par le vote de l'immense majorité de la Chambre.

Pas un républicain ne verra sans regret M. Combes abandonner le pouvoir. Les fautes qu'on a pu lui reprocher — qui donc ne commet pas de fautes ? — ne sont rien auprès de tout ce qu'il a fait de bon et de bien. Mais il est certain que la situation troublée où nous sommes exige un personnel gouvernemental nouveau, qui, dégagé des responsabilités présentes, pourra faire aboutir les réformes inscrites à l'ordre du jour, et qui doivent être le couronnement de la législature actuelle. — *G. H.*

Échos et Nouvelles

Cycliste invraisemblable

Le fait nous vient d'Irlande. Un chauffeur essayait une nouvelle voiture. Il réussit... à écraser un cycliste. Il le dégagea, — tout en s'excusant.

Mais le cycliste répartit : « Je vous en prie, monsieur, remontez sur votre machine et continuez votre route. Je m'en voudrais de retarder un sportsman. »

Le lendemain, le chauffeur reçut une lettre de son écrasé. Celui-ci s'enquérait avec la plus touchante sollicitude de l'état de l'automobile. Il ajoutait :

« — Je tiens à vous dire qu'à la suite de mon accident d'hier, dont je suis le seul responsable, je vais, paraît-il, mourir. Mais je tiens à vous léguer le tiers de ma fortune pour que vous puissiez apporter à votre voiture tous les derniers perfectionnements. »

Est-ce que, désormais, dans l'espérance d'en découvrir un pareil, les chauffeurs écraseront tous les cyclistes ?

Le père des journaux

Le doyen de tous les journaux du monde entier est chinois. Il fit son apparition en l'an 911. En 1361, il était hebdomadaire. Les affaires s'accroissant, il devint quotidien quelques cents ans plus tard, en 1800 ; puis la bonne fortune [illegible] tout à fait dans ces dernières années. Il paraît à présent trois fois par jour. Son tirage, cependant, est assez limité, huit mille exemplaires. L'édition du matin est tirée sur papier jaune et ne s'occupe que des intérêts commerciaux ; l'édition de l'après-midi est blanche et contient les nouvelles officielles ; l'édition du soir est tirée sur papier noir et relate les faits divers de la journée.

Dans vingt ans

Ne jetez pas votre calendrier pour 1904... car il pourra vous servir encore dans vingt ans. Tous les vingt ans, le même calendrier peut servir.

Un chercheur a également découvert que janvier et octobre commencent par le même jour, ainsi qu'avril et juillet, septembre et décembre ; il en est de même pour février, mars et novembre.

Plus on est d'éclopés...

Un gentleman de Londres estime qu'on ne s'amuse bien qu'à condition de se ressembler. Comme il lui manque une jambe, il a pris l'habitude de convier tous les ans à un grand dîner onze amis pareillement éprouvés. Au milieu de la table, soutenant des gerbes de fleurs, pour la circonstance à demi effeuillées, se dressent des béquilles, les manches des couteaux et les fourchettes reproduisent en ivoire, une petite jambe merveilleusement sculptée.

Le plat de résistance du festin consiste invariablement en une dinde, à qui l'on a, par attention toute spéciale, laissé qu'une seule patte.

Qui se ressemble, s'assemble...

L'Académie réformatrice

L'Académie française est, paraît-il, décidée à adopter la suppression de certaines anomalies orthographiques.

Mais elle est fermement résolue à ne pas suivre les réformateurs jusqu'au bout. Elle n'acceptera qu'un minimum de modifications. Si l'on passe outre à ses raisons, ce sera le conflit.

Il est vrai qu'en matière d'orthographe le conflit est en quelque sorte permanent. Y a-t-il donc si longtemps que le plus académique de nos confrères, le *Journal des Débats*, a renoncé à écrire au pluriel « les habitans » et les « habillemens », orthographe que l'Académie condamnait cependant depuis plusieurs lustres ?

Prince poli

Le roi de Saxe, quand il haranguait les recrues, les apostrophait : « Ihr », ce qui est en allemand au « vous » qu'on donne aux gens du commun, aux personnes qu'on traite avec dédain.

Cette année, le roi de Saxe a dit aux recrues : « Sie », ce qui est un « vous » beaucoup plus distingué.

Ce petit fait ne manque assurément pas d'intérêt. Et peut-être sait-on à la cour de Saxe, depuis un récent événement, qu'il n'y a pas tant de différence entre les princes et les autres hommes.

Un revenant !

Le prince Castrioti, qui habite un ravissant petit hôtel square Lamartine, était parti depuis quelques jours pour l'Espagne, lorsque sa mort fut annoncée à son notaire, Me Nottin, par des envois de coupures de journaux madrilènes. L'honorable officier ministériel invita le juge de paix de Passy à apposer les scellés sur l'hôtel du prince.

En vain le secrétaire de ce dernier demanda-t-il qu'on reculât d'un jour les formalités, le juge de paix ne voulut rien entendre ni... attendre, les scellés furent posés.

Toutefois, entre temps, le secrétaire avait télégraphié au prince et le surlendemain de sa mort... il débarquait frais et dispos à Paris... mais néanmoins obligé de remplir les formalités nécessaires pour la levée des scellés.

Le « Mot » du jour

En correctionnelle :

Le président, *au prévenu*. — Il est acquis que vous vous êtes approprié la part d'héritage qui revenait à votre frère.

Le prévenu. — Mais mon frère était en Chine

Le président. — Qu'est-ce que cela fait ?

Le prévenu. — J'ai cru que j'avais le droit de le considérer comme un parent éloigné.

CHRONIQUE

BOUCHESEICHE

Un capitaine en retraite, qui, bien qu'en apparence légèrement affaissé, porte avec une gaillardise toute juvénile, le nom singulièrement coquet de Boucheseiche, adresse aux francs-maçons une « lettre ouverte » que des journaux graves reproduisent sans broncher.

Le capitaine en retraite Boucheseiche (c'est signé en toutes lettres) appelle en champ clos le monstre maçonnique, et se proclame prêt à partager le sort de Syveton, vierge et martyr.

Incapable de tolérer qu'une Brigade d'Honneur se substitue à la Légion de ce nom, le jeune champion qui ne porte guère plus de soixante-dix-huit ans, fumera autant qu'on voudra de compteurs à gaz pourvu qu'on lui promette la dégradation des mouchards. Le jour où il aura vu la croix d'honneur décrochée des poitrines indignes, le capitaine en retraite Boucheseiche (garçon, un bock !) mourra satisfait.

Les esprits superficiels ne saisiront pas immédiatement l'utilité de ce sacrifice ni peut-être ce qu'il y a d'héroïque dans la manifestation du vieux brave.

* * *

« Cette antiquité, avanceront-ils, ne risque pas grand chose à trépigner de la sorte ; de quel profit pourrait être son bambin trépas ? S'il fallait que le gouvernement alimentât gracieusement de gaz d'éclairage tous les capitaines retraités qui brûlent de mourir pour les idées de François Coppée, le ministre des Finances se verrait bientôt réduit à envier leur sort. Au lieu d'une pipe de mauvais tabac, ne serait-ce point à un bureau de tabac tout entier que vise cette pudeur altérée ? Le capitaine en retraite Boucheseiche n'aurait-il pas, avant tout, les dents longues ?

« En ce siècle de fer le moindre geste assez violent pour forcer l'attention du public, fût-il empreint de la plus grossière balourdise, fait plus pour son auteur que quinze cents syllogismes. Pour qui pose sa candidature au succès, le talent le moins discuté, les vertus les moins banales constituent de nos jours un bagage simplement miteux, à peine comparable à une malle de bonnes frais émoulus des profondeurs de quelque Cantal.

« La célébrité coûte plus cher ; pour se prêter à un lancement, les cent bouches de la réclame exigent d'autres arrhes.

« Vos références, monsieur le candidat ?

« Quel Président de la République avez-vous outragé ? Sur quel seuil marquant avez-vous posé culotte ou levé seulement la patte ? Quelle veuve opulente paie vos bottines ? Combien de fois vous est-il arrivé de tenir le propos à la mode : « Je parie une tournée que je « rentre dedans » au premier républicain qui s'aventure dans ces parages ».

« Quoi, rien de tel n'illumine votre passé ! De quelle bourgade dérisoire nous tomba ce jeune présomptueux ? Quel emploi peut-il tenir dans la politique, le journalisme, voire la littérature ? Qu'il aille d'abord interviewer M. André Gaucher sur le « Moyen de Parvenir » et qu'il nous revienne muni pour le moins des notions élémentaires.

« En vertu de cette évolution des mœurs, on s'expliquerait facilement que l'homme au porte-pipe aride, désireux de jouer les Bienaimé, sur ses très vieux jours, jette à la tête du Grand Orient sa démission de vivant, la seule qui lui reste : cette générosité d'ailleurs, vu l'âge du donateur, n'a rien qui force l'extase ; on admettait, au pis aller, que le colosse défié prenne souci du gant qui lui cingle la cheville, et livre à cette bouche avide le biberon qu'elle postule, le pauvre innocent sucerait à bon compte un illustre trépas : tels ces généraux qui brisent leur carrière au moment précis où elle ne tient plus qu'à un fil et qui, deux heures avant leur mise au rancart d'office, câblent au ministère une démission retentissante. »

* * *

Je ne sais rien de révoltant comme cette irrévérence intentionnelle des jeunes gens d'à présent : une noble action les fait bâiller d'ennui ; seules les menues ridicules du prochain les tirent d'une nonchalance affectée.

Un guerrier blanchi sous le harnais, à l'âge où ses petits camarades entrés dans la seconde enfance, se reprennent aux joies de la première, dédaignent poupées et hochets pour revendiquer à lettre grande ouverte la tétine qui doit l'enlever : qu'importerait à ces tristes gouailleurs, à ces prétendus esthètes, que le geste fût beau et celui qui l'a fait s'appelât Dupont comme tout le monde ?

Un seul point sollicite leur intérêt : le nom malencontreux de Boucheseiche, auquel répond sans sourciller ce Romain à barbiche. Essayez de leur faire comprendre ce qu'il faut de vigueur pour porter jour et nuit, [illegible] durant, et le sourire sur les lèvres, le fardeau d'une telle disgrâce patronymique !

Qui de vous, railleurs, serait assez intrépide pour assumer les noms de Gueuledebois, ou de Bec-Salé, lesquels, en somme, comparés à celui Boucheseiche ne sont à proprement parler que des jeux d'enfants ?

Ricanez toujours ! N'empêche qu'il est singulièrement réconfortant de constater que l'héroïsme de nos grands-pères couve toujours sous la cendre ; que des milliers de capotes au réformé sont encore utilisables, et que, à parler de la limite d'âge, le geste auguste du chiffonnier ferait surgir au besoin des cœurs tout neufs.

PIERRE DEMARTRES.

AU JOUR LE JOUR

UN ODIEUX ATTENTAT

J'ai rencontré dans la rue de Béthune deux jeunes potaches qui me parurent dans un tel état d'exaspération, d'après leur animée gesticulation, que je crus devoir les aborder et leur demander la cause de leur émoi.

Pris d'une confiance subite, quand ils connurent mon nom, éminemment sympathique à l'intelligente et studieuse jeunesse des bahuts nationaux, ils me renseignèrent avec une aimable prolixité.

J'appris ainsi que la liberté de la presse a subi dans notre lycée un odieux attentat, qu'on a peine à s'expliquer dans un pays où la loi assure à tout le monde le droit de penser et d'écrire, — et même d'écrire avant de penser, comme il arrive souvent.

Quelques-uns de nos potaches, croyant que ces garanties n'étaient pas un vain mot, avaient mis au monde un organe intitulé *Scholastic Gazette*, rédigé en trois langues, et animé des meilleurs sentiments. La rédaction désirait surtout amener les bahutiens à échanger des idées, ce qui vaut mieux, en somme, que d'échanger des torgnolles.

Hélas ! trois fois hélas ! la *Scholastic Gazette*, née le 2 janvier 1905, mourut à son premier numéro, étouffée par les mains de l'administration, qui, comme toutes les administrations, est ennemie de la pensée libre.

Pourtant, elle était divisée, l'administration ; elle se partageait entre « scholastiquistes » et « antischolastiquistes », mais les seconds l'emportèrent, et la liberté de la presse potachienne expira au moment même où elle venait de naître.

Que pensera le ministre compétent de cet attentat, qui revêt bien le caractère d'une provocation ? Je l'ignore, mais, pour ma part, l'ardente passion que m'inspire la jeunesse opprimée des établissements universitaires, me conduit nécessairement à protester avec une vigueur extraordinaire !

Si ces confrères encore imberbes, mais sympathiques cependant, s'étaient adressés à moi, me demandant conseil, me connaissant comme je me connais, je sais bien ce qui serait arrivé.

Meeting au Bois de Boulogne, défilé monomesque à travers les rues, sarcasmes acérés prodigués aux tyrans, toute la lyre, quoi ! avec, bien entendu, adresse virulente à ce vieux Chaumié des familles, tout comme pour Thalamas.

Mais il est trop tard, désormais, pour entreprendre l'action. La *Scholastic Gazette* ne saurait ressusciter. J'ai voulu seulement saluer son souvenir, en regrettant qu'un effroyable système de compression pousse la noble jeunesse des bahuts, empêchée de discuter dans ses propres journaux les plus hautes questions philosophiques, à se consoler par la lecture du *Sans-Gêne* ou de *Tutu*.

Comme c'est gai pour les familles !

RAOUL TABOSSE.

SERVICE SPÉCIAL

NOS TÉLÉGRAMMES

FEMME COUPÉE EN MORCEAUX

« La toilette »
Jeune belge et mystérieux anglais
Une arrestation

Paris, 15 janvier.

La journée d'hier a été marquée par une importante découverte. Poursuivant ses recherches à Saint-Ouen, M. Hamard a trouvé chez une dame Lucie Duchesne, rue des Rosiers, un grand morceau de lustrine noire tachée de sang, exhalant l'odeur caractéristique de la chair brûlée.

Interrogée sur la provenance de cette étoffe, Mme Duchesne a déclaré qu'elle l'avait ramassée sur le glacis des fortifications, à peu de distance de l'endroit où le cadavre dépecé a été trouvé.

Ce morceau de lustrine a 2 mètres de long sur 1 m. 50 de large ; il a, certainement, servi d'enveloppe au paquet abandonné contre le bois de la cabane Thomas. Alors que la lustrine qui renfermait les débris de la victime est neuve, l'étoffe trouvée chez Mme Duchesne est usagée. L'assassin avait ses raisons pour employer l'étoffe neuve, comme première enveloppe ; la lustrine ou croisé noir est, en effet, absolument imperméable à l'état de neuf.

Mme Duchesne, dont la bonne foi ne saurait être mise en doute, a ramassé le morceau d'étoffe le samedi matin, vers huit heures ; elle affirme n'avoir entendu parler de la découverte d'un cadavre que deux heures plus tard, alors qu'elle passait boulevard Berthe. Sa première pensée fut de jeter cette lustrine, mais elle pensa pouvoir l'utiliser et préféra la garder.

Cette découverte est importante, en ce qu'elle permet de circonscrire les recherches à une catégorie de personnes. En effet, ce genre d'enveloppe est employé par les tailleurs ou confectionneurs pour livrer le travail ; on dénomme cela « toilette ». La croisé noir sert également aux marchands ambulants.

Un inspecteur de la sûreté s'est rendu à Liancourt (Oise), à l'usine Pernot, à l'effet de faire confectionner une paire de chaussures en tout semblables au spécimen trouvé avec les débris du cadavre. Nous avons dit que ces chaussures ont été vendues par un grand magasin de la rive gauche ; le directeur de l'usine Pernot a révélé qu'une maison des environs de la Porte Saint-Denis en avait écoulé un certain stock.

Les employés de ces deux magasins seront entendus, afin d'essayer, en faisant appel à leurs souvenirs, de retrouver les personnes chez lesquelles, avec d'autres articles, ces chaussures auraient pu être livrées à domicile.

Rappelons qu'il s'agit de montants, à lacets, à talonnettes et bouts en cuir verni, de la pointure de 37.

Une lettre de Belgique

M. Defert, commissaire de police, de Saint-Ouen, a reçu hier matin, une lettre datée d'Ixelles (Belgique).

Dans cette lettre, un nommé Jules S..., déclarait que sa sœur, Joséphine, âgée de vingt-cinq ans, avait quitté la Belgique le 17 décembre, avec un Anglais. William P....

Le signalement de Mlle S..., correspond à celui de la mystérieuse victime.

La jeune Belge portait à la jambe une cicatrice correspondant à celle découverte sur le cadavre.

Est-ce l'assassin ?

Une dépêche de notre correspondant de Roanne (Loire), nous informait, hier soir, qu'un nommé Adolphe Dupont, âgé de vingt-quatre ans, disant demeurer 22, rue Réaumur, à Paris, venait de se constituer prisonnier, déclarant être l'auteur de l'assassinat. Il prétend que sa victime se nommait Jeanne Dupin, qu'elle était âgée de vingt-cinq ans. Il l'aurait tuée parce qu'il se croyait trompé par elle.

Certaines déclarations de cet individu ont paru tellement incohérentes, qu'on va le soumettre à un examen médical.

La Mort de M. Syveton

Mme Syveton
Le bruit du suicide est faux
Robinet à boisseau

Paris, 15 janvier.

Le bruit a couru samedi à la Chambre des députés du suicide de Mme Syveton. Ce bruit est dénué de fondement.

La concierge de Mme Syveton a déclaré à 1 h. 1/2 du matin que Mme Syveton reposait tranquillement chez elle.

Les experts MM. Girard, Debrie, Périssé et l'entrepreneur de plomberie Soudais se sont réunis chez M. Boucard et ont examiné le robinet à boisseau. L'incident soulevé à ce sujet a été définitivement tranché par M. Soudais.

Après que M. Girard eut donné sa version devant l'entrepreneur de plomberie, M. Boucard posait à celui-ci trois questions :

1° Pourquoi la plaque n'adhérait-elle pas complètement ?

M. Soudais a déclaré que ce que M. Girard avait pris pour un défaut était absolument normal et que le collier ne pouvait pas reposer sur la garniture. Il a fait remarquer au juge qu'il y a toujours une solution de continuité entre la plaque et la garniture dans les appareils de ce genre.

2° Les vis ou tout au moins une d'elles ont-elles été changées ?

M. Soudais croit que les vis n'ont jamais été changées, mais il ne peut pas être très affirmatif. Il fait cependant remarquer que les deux vis sont identiquement semblables et qu'il est très difficile de les appareiller aussi exactement dans le commerce. Quant au bâillement de la tête de vis, il a très bien pu être conservé par la poussière.

3° Pourquoi le robinet tournait-il dans tous les sens ?

M. Soudais a fait remarquer que ce détail n'avait rien d'extraordinaire, le cran d'arrêt étant usé.

M. Girard ayant prétendu que le robinet après avoir été déplacé, avait été mal remis, l'entrepreneur lui a fait remarquer que c'était impossible et qu'il n'y avait qu'une seule manière de le replacer.

Cet incident de robinet semble maintenant complètement élucidé.

Me Joseph Ménard et Me Gieules ont terminé samedi l'étude du dossier. Ils ont demandé à M. Boucard de vouloir bien entendre de nouveaux témoins, mais M. Boucard ne croit pas que ces auditions d'ordre très secondaire soient nécessaires.

Contrairement à ce qu'on disait au Palais, M. Boucard n'a pas encore rendu son ordonnance de soit communiqué, mais la clôture de l'instruction est imminente.

PSEUDO APACHE

Milord l'arsouille
Un millionnaire chez les apaches
Dans la rafle

Paris, 15 janvier.

Une descente de police était opérée, hier dans un établissement mal famé de la rue de la Fidélité. Douze individus, portant sur eux un véritable arsenal, furent arrêtés au cours de cette opération et conduits devant M. Kien, commissaire de police du quartier de la Porte Saint-Denis.

L'un d'eux fut trouvé en possession de plusieurs centaines de francs, et comme le magistrat lui demandait d'indiquer la provenance de cet argent, l'individu lui répondit :

— Je me nomme Henri de D... Ma famille est très riche et fort considérée. Si je vis avec les rôdeurs, c'est que leur compagnie m'amuse. J'aime leur genre d'existence. Je n'ai jamais fait de mauvais coups, et mes camarades me respectent, car comme j'ai toujours de l'argent, ils me croient très habile dans le métier d'escarpe...

Il termina en fournissant le nom de son homme d'affaires. M. Kien se rendit chez ce dernier et apprit de lui qu'en effet, l'individu arrêté était un fils de famille ayant une cinquantaine de mille francs de rente.

L'agent d'affaires informa en outre le magistrat que la grand'mère du pseudo-Apache allait mourir et laisserait au jeune homme un héritage de deux millions.

Cet étrange ami des rôdeurs a été laissé en liberté.

Il aimait le genre de vie de ses camarades, mais il n'a pas voulu, néanmoins, en courir toutes les chances.

La vie de l'apache comporte ordinairement un certain nombre de jours de prison. Elle comporte même, parfois, la déportation ou l'échafaud. Pour être original jusqu'au bout, le noble apache eût donc bien pu attraper, sans mot dire, six mois ou un an de prison.

UN BANQUET A M. BERTEAUX

A Chatou
Important discours politique
L'œuvre ministérielle

Paris, 15 janvier.

M. Berteaux a présidé, aujourd'hui, à Chatou, un banquet que lui offraient les habitants de cette localité, dont il est maire. Il avait à ses côtés : MM. Poirson, préfet de Seine-et-Oise, les membres de la municipalité et M. Bourély, chef de son cabinet civil.

Au dessert, le préfet a porté un toast au président de la République.

Après quoi des discours ont été prononcés par MM. Gatty, conseiller général de Seine-et-Oise, le docteur Rochefort, conseiller municipal de Chatou, premier élu de la commune, et Muller, président du Comité radical de Chatou.

Le ministre de la guerre, prenant ensuite la parole, s'associa de grand cœur au toast que vient de porter M. Poirson au premier magistrat de la France, et cela avec d'autant plus d'empressement que le président Loubet est, à cette heure, profondément éprouvé.

L'orateur s'associe également aux vœux formés en l'honneur de M. Brisson, « le vieux et sincère républicain, l'homme qui n'a jamais connu aucune compromission, qui a toujours suivi droit son chemin, sans se préoccuper des intérêts ou des calculs qu'il pouvait froisser, et qui n'a jamais craint de se sacrifier pour la Liberté, la Patrie et la République ».

Il remercie les républicains de Chatou d'avoir donné à ce banquet le caractère d'une réunion intime.

Il a tenu à laisser à cette réunion sa caractère d'intimité, « ne fût-ce que par un esprit de prudence qui pourra ne pas paraître exagéré vu la fragilité des existences ministérielles ».

M. Berteaux rappelle alors les conditions dans lesquelles il a accepté le portefeuille de la guerre.

Il n'a vu, dit-il, dans cette acceptation, que le devoir d'un bon Français, d'un bon républicain.

Il ne se faisait pas d'illusions, et il ne pouvait pas s'en faire.

Il a simplement pensé qu'il était du devoir d'un républicain d'accepter de sauvegarder les droits permanents de la République et de défendre les véritables intérêts supérieurs de l'armée.

Le Ministre expose ensuite ses projets [illegible] de réformes militaires. Il déclare que, pour lui, « rien n'est plus criminel que d'entretenir dans une partie de l'armée de la République un esprit d'inquiétude, de crainte, et peut-être de colère. »

Cependant, dit-il « c'est l'œuvre que poursuivent les ennemis de la République, en conservant des fiches empoisonnées dont ils [illegible]